



Manuels scolaires

Manuels scolaires : ils sont prêtés par l'établissement et devront être impérativement couverts pour **le lundi 9 septembre**.

Merci de prévoir un chèque de caution de 160 € à l'ordre de OGEC SMSC à remettre au professeur principal le jour de la rentrée.

Les manuels sont sous la responsabilité des élèves durant toute l'année scolaire. En cas d'usure excessive des livres en fin d'année, une contribution financière vous sera demandée en espèce ou par chèque à l'ordre de « OGEC SCSM » lors du retour des livres au mois de juin : 20 euros en cas de perte, 5 ou 10 euros en cas de détérioration.